



La Fédération DLR exhorte le gouvernement à maintenir le dispositif GNR pour soutenir l'industrie de la location et de la réparation de matériels

Face à un contexte économique particulièrement tendu, la Fédération des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de BTP et de manutention (DLR) interpelle les pouvoirs publics sur l'urgence de préserver les mesures fiscales associées au gazole non routier (GNR). Alors que la suppression graduelle de cet avantage est prévue jusqu'en 2030, la Fédération DLR souligne l'importance de cet enjeu pour l'équilibre financier et opérationnel de ses membres.

À l'instar du secteur agricole et des travaux publics, les entreprises représentées par la Fédération DLR sont confrontées à des défis similaires et méritent une considération équitable. La décision récente du gouvernement de prolonger le dispositif pour l'agriculture soulève des questions de parité et de justice (pour ne pas évoquer la notion de distorsion de concurrence) pour les acteurs de notre secteur.

Le gazole non routier est essentiel au bon fonctionnement des équipements et des véhicules spécialisés utilisés dans nos secteurs, qui jouent un rôle crucial dans l'aménagement du territoire et le développement économique. Bien que nos entreprises soient résolument engagées dans la transition énergétique, les alternatives viables aux énergies fossiles ne sont pas encore disponibles à une échelle qui permettrait un remplacement complet.

L'impact de la hausse généralisée des coûts énergétiques et de l'inflation est particulièrement lourd pour les petites et moyennes entreprises qui composent la majorité de nos adhérents. L'abrogation du dispositif GNR, même progressive, se traduira par une augmentation significative des coûts, menaçant la compétitivité et la survie de nombreux sites.

DLR rappelle que la continuité de l'approvisionnement en biens et services à des prix raisonnables est indispensable à la construction et au maintien des infrastructures.

Dans un secteur déjà éprouvé par une crise sévère, le maintien de la fiscalité actuelle sur le GNR est primordial pour garantir la maîtrise des coûts et soutenir la vitalité économique.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACiM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

CONTACT PRESSE

Hervé REBOLLO - 06 20 69. 02 39 - h.rebollo@dlr.fr